



Bulletin Radar de septembre 2021 (27.08 – 30.09.2021)

But du Bulletin Radar :

Le Bulletin Radar présente une évaluation et une compilation des informations sur la situation internationale et sur la propagation des principales épizooties et maladies animales importantes pour la Suisse. Ces informations permettent de détecter et de communiquer de manière précoce les risques potentiels pour la Suisse. Le Bulletin Radar paraît chaque mois. **Remarque** : en cas d'épisode d'épizootie menaçant ou déclaré en Suisse, ce sont les modes de communication de la Gestion des événements au sein du Service vétérinaire suisse qui s'appliquent.

Sources consultées : [ADIS](#), [AHO](#), [OSAV](#), [Defra](#), [PAFF Committee](#), [FLI](#), [Healthmap](#), [MediSYS](#), [OIE](#), [ProMED](#), [DISCONTROLS](#), [EFSA](#) et autres.

Définitions des symboles des feux de signalisation :

-  *Le danger que l'épizootie / la maladie animale apparaisse en Suisse est important ou l'épizootie / la maladie animale est déjà présente en Suisse. Des mesures concrètes sont prises pour protéger le cheptel suisse.*
-  *Le danger que l'épizootie / la maladie animale apparaisse en Suisse est modéré. Une attention accrue est de mise. Des mesures sont prises en fonction de la situation pour protéger le cheptel suisse.*
-  *Le danger que l'épizootie / la maladie animale apparaisse en Suisse est faible. Mais la situation est marquante et doit être surveillée. Il n'est toutefois pas encore nécessaire de prendre des mesures pour protéger le cheptel suisse.*

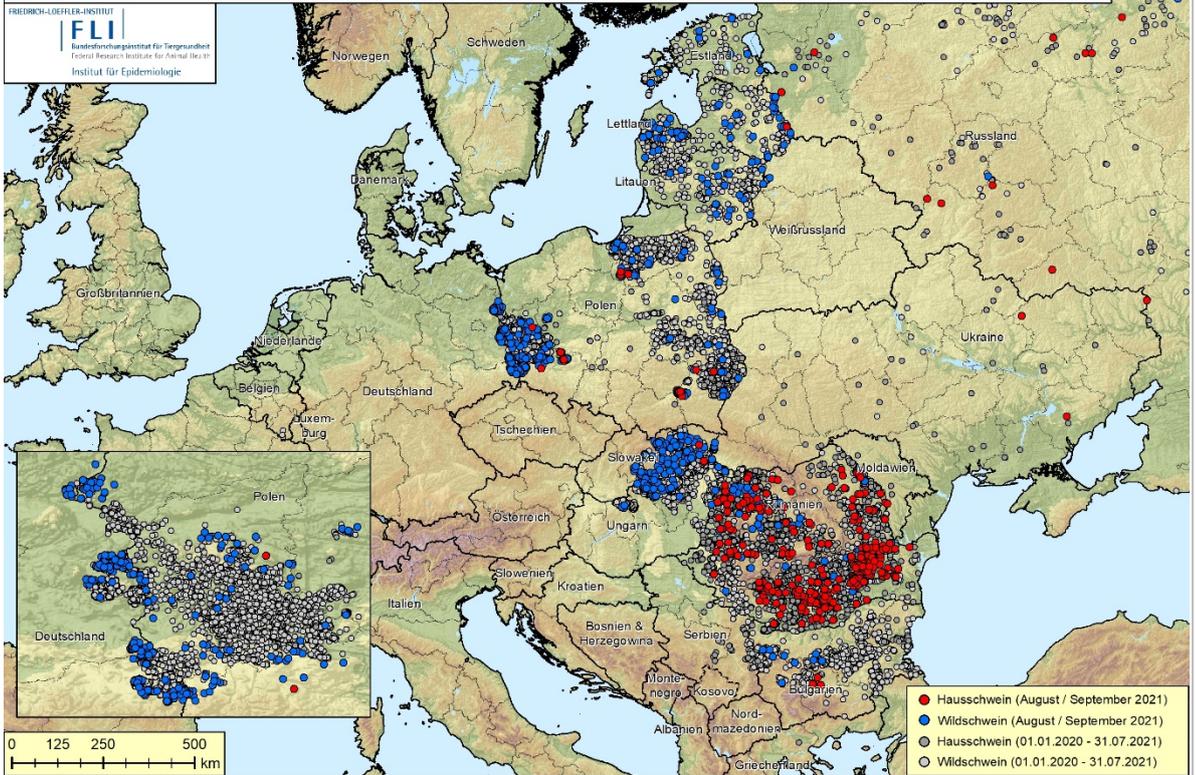
2 moi	1 moi	Actue	Nouvelles annonces	
			PPA	Peste porcine africaine (PPA) : situation en Europe et dans d'autres régions.
			HPAI	Influenza aviaire hautement pathogène (HPAI) : situation en Europe .
<u>Flashs d'information</u> et actualisation des annonces du Bulletin Radar d'<u>août 2021</u>				
			BT	Bluetongue (BT) : BTV-4 : des cas en Italie , au Portugal et en Espagne .
--			WNF	Fièvre du Nil occidental (<i>West Nile Fever</i> , WNF) : situation en Europe .
			FA	Fièvre aphteuse (FA) : des cas en Turquie .
			Petit coléoptère de la ruche	Petit coléoptère de la ruche : un cas en Italie .
--	--		ESB	Encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) : un cas d'ESB classique au Royaume-Uni .
--	--		Fièvre charbonneuse	Fièvre charbonneuse : des cas en Allemagne et en Espagne .
--	--		Rage	Rage : des cas en Allemagne , en Pologne et en Turquie .
<u>Examens d'exclusion</u> effectués à l'égard des épizooties hautement contagieuses en Suisse				
<u>Programme de détection précoce</u> de la peste porcine africaine chez les sangliers en Suisse				

Informations supplémentaires :

	Coronavirus	L'OSAV répond aux questions fréquentes des particuliers et des professionnels sur les conséquences, dans le domaine vétérinaire, de la situation extraordinaire liée au coronavirus : FAQ .
---	--------------------	---



Afrikanische Schweinepest im Baltikum, Bulgarien, Deutschland, Moldawien, Polen, Rumänien, Russland, Slowakei, Ungarn, Ukraine - August / September 2021 Datenquelle: ADIS / OIE / TSN (Stand: 27.09.2021 - 09:25 Uhr)



Situation

Carte PPA : cas de PPA chez des sangliers et des porcs domestiques notifiés à l'ADIS et à l'OIE entre le 1^{er} août et le 27 septembre 2021. Les zones de restriction définies actuellement dans les pays de l'UE touchés figurent [ici](#), et les détails concernant l'Allemagne [ici](#).

Porcs domestiques

La **Roumanie** a de nouveau notifié de nombreux foyers (152) durant la période sous revue. Si ce mois encore, les foyers se sont déclarés principalement dans de petites exploitations détenant jusqu'à 10 animaux, des foyers de PPA ont également été constatés dans 9 exploitations comptant entre 2000 et plus de 50 000 animaux. Durant la période sous revue, la **Pologne** a de nouveau signalé quelques foyers (30) dans différentes parties du pays. Seul près d'un tiers des exploitations touchées détenaient plus de 100 porcs (fourchette : 115 à 529). La **Bulgarie**, la **Slovaquie** et l'**Ukraine** ont signalé chacune un foyer dans de petites exploitations ; en **Bulgarie**, l'exploitation touchée ne détenait qu'un seul porc.

La **Russie** a notifié 17 foyers, les **Philippines** 4, le **Vietnam** 2 et la **Chine** 1 foyer.

Après les premiers foyers qui se sont déclarés en [août 2021](#), la **République dominicaine** a annoncé 8 nouveaux foyers. **Haïti**, pays voisin, a signalé le premier foyer de PPA dans le pays depuis 37 ans ; le foyer s'est déclaré dans le sud-est du pays, à la frontière avec la **République dominicaine**.

	Juillet 2021		Août 2021		Sept. 2021	
	P	S	P	S	P	S
Bulgarie	1	12	3	8	1	3
Allemagne	3	314	0	256	0	207
Estonie	1	13	0	7	0	3
Lettonie	1	45	1	37	0	24
Lituanie	0	14	0	13	0	11
Pologne	29	164	35	156	30	76
Roumanie	244	47	391	24	152	23
Serbie	0	0	0	0	0	0
Slovaquie	4	84	2	97	1	77
Ukraine	1	1	2	0	1	1
Hongrie	0	71	0	42	0	9
Total	284	765	434	640	185	434

Tableau PPA : foyers ou cas de PPA chez des porcs domestiques (P) et des sangliers (S) notifiés entre le 1^{er} juillet 2021 et le 27 septembre 2021 (source : [ADIS](#), [OIE-WAHIS](#)).

Les chiffres pour les porcs domestiques se rapportent à des exploitations, ceux pour les sangliers, à des animaux individuels.

Le nombre de cas en septembre 2021 augmentera probablement encore en raison des annonces faites après le bouclage de la rédaction.



Sangliers

Durant la période sous revue, la plupart des cas de PPA chez les sangliers ont été rapportés, une nouvelle fois, par l'**Allemagne** (207), et la maladie continue à se propager (carte PPA). La **Pologne** (76) et la **Slovaquie** (77) ont également annoncé un grand nombre de cas. Pour les autres cas découverts en Europe, voir tableau PPA. La **Russie** (1), l'**Ukraine** (1) et la **Chine** (Hong Kong, 1) ont également annoncé des cas chez les sangliers.

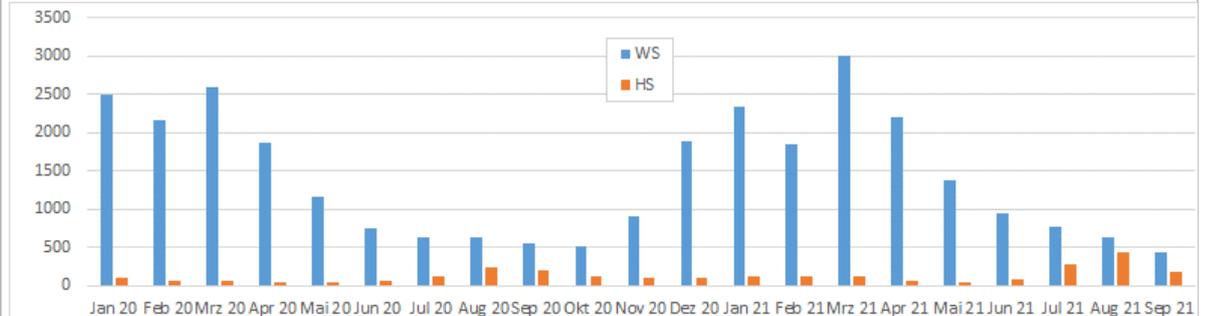


Figure PPA : comparaison des cas ou foyers de PPA chez des sangliers (S) et des porcs domestiques (P) notifiés à l'ADIS depuis janvier 2020.

Porcs domestiques

Le nombre de foyers en Europe a atteint un niveau très élevé (434, tableau et figure PPA) en août 2021. Il faut remonter à juillet et août 2019 pour constater un nombre plus important de foyers (un peu plus de 600) en Europe. Les chiffres de septembre 2021 peuvent encore changer, mais on observe un déclin saisonnier (comme en 2020, figure PPA). Après l'annonce des premiers foyers de PPA chez des porcs domestiques en juillet 2021, l'**Allemagne** n'a pas signalé de nouveaux foyers.

Pour la première fois depuis 1982, la PPA est réapparue en août 2021 sur le continent américain, en **République dominicaine**, puis s'est propagée à **Haïti**. L'épizootie risque fort de continuer à se propager dans la région.

Sangliers

Le nombre total de cas de PPA chez les sangliers en Europe a diminué ces derniers mois, une évolution similaire à celle observée l'année précédente. Depuis juin 2021, c'est l'**Allemagne** qui signale chaque mois le plus grand nombre de cas en Europe, et ce dans une zone relativement petite. Cette hausse est probablement due à l'intensification de la recherche du gibier péri, mais également à la pression d'infection élevée et constante en provenance de l'ouest de la Pologne. C'est la raison pour laquelle l'Allemagne prévoit d'établir un corridor de protection contre la PPA à la frontière polonaise, dans le sens d'une « zone blanche », qui devra être délimitée par des clôtures solides et maintenue sans sangliers.

Commentaire

Conséquences pour la Suisse



Le risque d'introduction de la PPA reste élevé pour la Suisse. Les autorités déconseillent fortement aux voyageurs de rapporter de la viande de porc ou de sanglier en provenance des régions touchées. Le virus de la PPA peut survivre très longtemps dans l'environnement, en particulier dans le sang, les produits à base de viande et les cadavres. Après les voyages de chasse dans les zones touchées, les chaussures, les vêtements, les outils et les véhicules doivent être soigneusement nettoyés et désinfectés avant le voyage de retour (voir aussi le matériel d'information plurilingue sur le [site internet de l'OSAV](#)).

Les détenteurs de porcs sont appelés à respecter strictement les mesures de biosécurité (voir les aide-mémoire pour les [détenteurs professionnels de porcs](#) et pour les [détenteurs amateurs de porcs](#)). Les détenteurs d'animaux peuvent contrôler les mesures de biosécurité sur leur exploitation au moyen de l'outil suivant : [Animaux de rente sains - contrôle de la biosécurité \(animaux-de-rente-sains.ch\)](#). Par ailleurs, les membres du SSP peuvent également recourir à cet outil : [Feu de signalisation risque PPA Suisse | SUISAG](#).

En cas de symptômes peu clairs, les détenteurs de porcs devraient sans tarder faire appel au vétérinaire d'exploitation qui procédera à un [examen d'exclusion](#) de la PPA. Depuis la parution du Bulletin Radar d'[août 2021](#), des [examens d'exclusion](#) de la PPA ont été pratiqués dans 21 exploitations. L'IVI a réalisé une vidéo « [Peste porcine africaine - symptômes cliniques chez le porc - comment et quand réagir ?](#) ».

Maladie	Peste porcine africaine (PPA) – Europe, Russie, Asie, Caraïbes		 
	<p>Dans toute la Suisse, les sangliers trouvés morts, tirés pour cause de maladie ou accidentés doivent être analysés dans le cadre du programme national de détection précoce de la PPA chez les sangliers. Depuis la parution du Bulletin Radar d'août 2021, 26 sangliers ont été analysés dans ce cadre.</p> <p>Dans l'UE, c'est le règlement d'exécution (UE) 2021/605 (modifié en dernier lieu par le règlement d'exécution (UE) 2021/1714) qui fixe les régions où le risque de propagation de l'épizootie est le plus élevé (parties I à III). Par ailleurs, la décision d'exécution (UE) 2021/1202, encore en vigueur jusqu'au 30 septembre 2021, délimite les zones de protection et de surveillance autour du foyer de PPA apparu dans une exploitation porcine du nord de l'Estonie. Ce pays applique actuellement les mesures générales de lutte contre la maladie définies dans le règlement délégué (UE) 2020/687. Pour la Suisse, le texte déterminant est l'ordonnance de l'OSAV instituant des mesures contre la propagation de la peste porcine africaine par les échanges d'importation, de transit et d'exportation avec les États membres de l'Union européenne, l'Islande et la Norvège. Une modification de l'ordonnance, qui tient compte du nouveau règlement d'exécution (UE) 2021/605, est en préparation. L'OSAV fournit des informations sur les dispositions en vigueur sur son site internet Mesures de protection.</p>		
Sources / liens	FAO , OIE , ProMED , ADIS , PAFF , EFSA	Pour d'autres informations, voir OSAV , FLI , Brandebourg , Saxe Commission européenne : carte avec les zones réglementées et carte interactive . Cartes interactives sur les épisodes en Pologne et en Lettonie	

Maladie	Influenza hautement pathogène (HPAI) – Belgique, Luxembourg, France, Pays-Bas, République tchèque, Finlande, Suède, Russie, Allemagne		 
Situation	<p>Au début du mois de septembre 2021, 8 foyers de HPAI (sous-type H5N8) se sont déclarés dans l'Union européenne chez des oiseaux en captivité. Le premier foyer a été observé en Belgique (Flandre occidentale) chez un marchand détenant environ 350 oiseaux. Les oiseaux achetés chez ce marchand ont provoqué des foyers dans d'autres petites exploitations : deux en Belgique (région du Luxembourg), un au Luxembourg et un en France. La France a notifié deux autres foyers chez des oiseaux détenus en plein air, l'un dans une exploitation comptant près de 600 oiseaux et l'autre dans la basse-cour d'une petite exploitation. La République tchèque a signalé un foyer de H5N1 dans une basse-cour. La Russie a quant à elle annoncé deux foyers de H5N1 dans des exploitations avicoles.</p> <p>Des HPAI ont été diagnostiqués à 13 reprises chez des oiseaux sauvages : en Finlande H5N1 (7), Suède H5N8 (3), France H7N7 (1), aux Pays-Bas H5N8 (1) et en Russie H5N1 (1).</p> <p>En Allemagne, le virus HPAI H5N8 a été diagnostiqué chez 3 phoques communs péris découverts dans la mer des Wadden de Basse-Saxe. Le virus était très similaire aux virus qui circulent ces derniers mois chez les oiseaux sauvages. Depuis l'année dernière, le H5N8 a été dépisté sporadiquement chez des mammifères (chez quatre phoques communs, un phoque gris et un renard en Grande-Bretagne, et un phoque gris en Suède). Divers sous-types de l'IA ont provoqué des foyers chez les phoques communs par le passé, mais les virus ne semblent pas s'établir chez cette espèce.</p>		
Commentaire	<p>Les dépistages persistants du virus montrent que, contrairement aux épidémies précédentes, l'épisode épizootique n'a pas complètement disparu au cours de l'été 2021. L'Institut Friedrich-Loeffler (Évaluation des risques du FLI actuelle) estime que de manière globale, le risque d'une nouvelle apparition du virus HPAI H5 en Europe et en Allemagne au cours des mois d'automne est élevé.</p>		
Conséquences pour la Suisse <input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/>	<p>La migration d'automne des oiseaux sauvages a également commencé en Suisse. Il convient donc de vérifier les mesures de biosécurité dans les exploitations avicoles et de les optimiser si nécessaire. L'OSAV propose des documents d'information concernant les mesures de biosécurité sur les pages de son site internet intitulées Grippe aviaire et Détenir des volailles / Maladies des volailles, ainsi qu'une infographie pour les détenteurs de volailles.</p> <p>Si des problèmes sanitaires de cause incertaine surviennent dans des exploitations avicoles, il est recommandé de procéder à des examens d'exclusion. Depuis la parution du Bulletin Radar d'août 2021, des examens d'exclusion de l'IA ont été pratiqués dans 2 exploitations.</p>		

	<p>La surveillance des oiseaux sauvages est essentielle pour détecter au plus tôt toute introduction du virus. Les personnes qui trouvent des oiseaux sauvages morts ou malades sont priées de ne pas les toucher et de les annoncer au garde-chasse ou au service vétérinaire compétent, qui se chargera de les récupérer et de procéder aux analyses. Une liste des oiseaux sauvages examinés en Suisse peut être consultée sur cette page internet de l'OSAV.</p> <p>Dans l'UE, c'est la décision d'exécution (UE) 2021/641 (modifiée en dernier lieu par la décision d'exécution (UE) 2021/1485) qui fixe les zones de protection et de surveillance. En Suisse, c'est l'ordonnance de l'OSAV instituant des mesures destinées à prévenir l'introduction de l'influenza aviaire présente dans certains États membres de l'Union européenne qui s'applique. Une modification de l'ordonnance, qui tient compte du nouveau règlement d'exécution (UE) 2021/641, est en préparation. L'OSAV fournit des informations sur les dispositions en vigueur sur son site internet Mesures de protection.</p>
Sources / liens	<p>ADNS, OIE-Wahis, AHO, EFSA, FLI, DEFRA</p> <p>Pour d'autres informations, voir OSAV et FLI</p>

Flashs d'information et actualisation des annonces du Bulletin Radar d'[août 2021](#)

Bluetongue (BT)	<p>Depuis la parution du Bulletin Radar d'août 2021, l'Italie a signalé une forte augmentation des cas cliniques de BTV-4 chez des moutons en Sardaigne. Plus de 1500 foyers se sont déclarés, entraînant la mort de près de 6000 moutons (ISZ). Il s'agissait de moutons sardes, une race locale considérée comme étant très sensible à la maladie de la langue bleue (Promed).</p> <p>L'Espagne a notifié 4 foyers de BTV-4 dans le sud du pays (PAFF). À Majorque, le BTV-4 a été diagnostiqué jusqu'à présent dans 32 exploitations (juillet 2021, PAFF). D'après les premières analyses effectuées au laboratoire national de référence, ces souches ne présentent aucune homologie avec les souches de BTV-4 qui circulent sur le continent.</p> <p>Au Portugal, le BTV-4 s'est déclaré dans 193 exploitations de l'Alentejo, dans le sud du pays. Les premiers cas ont été découverts dans le cadre du programme de surveillance dans les districts de Faro (extrême sud du pays), de Setubal et de Castelo Branco (bien plus au nord). Jusqu'en juillet 2021, les résultats des analyses menées dans le cadre du programme de surveillance s'étaient tous avérés négatifs (PAFF).</p> <p>La Suisse et le Liechtenstein ont institué une zone BT pour le BTV-8 (voir situation actuelle sur le site internet de l'OSAV avec les cartes des cas recensés ces 3 dernières années). L'ordonnance de l'OSAV instituant des mesures destinées à prévenir la propagation de la maladie de la langue bleue s'applique. Le trafic des animaux n'est soumis à aucune restriction dans la zone BT. Les exigences spécifiques auxquelles doit satisfaire l'estivage à l'étranger figurent dans les prescriptions cantonales d'estivage applicables au pacage frontalier. Les garanties fournies dans les certificats (TRACES) doivent respecter les formulations contenues dans le règlement (CE) n° 1266/2007. Ces certificats peuvent encore être utilisés jusqu'au 17 octobre 2021.</p> <p>Sur sa page internet relative aux mesures de lutte contre certaines maladies animales, l'UE informe sur les conditions fixées par le nouveau droit européen sur la santé animale. Toutes les régions ayant le statut « indemne de maladie » (tous les sérotypes) sont énumérées à l'annexe VIII du règlement d'exécution (UE) 2021/620 (modifié en dernier lieu par le règlement d'exécution (UE) 2021/1008). Elles sont marquées en blanc sur la carte renseignant sur le statut BT. Aucun État membre ne dispose pour le moment d'un programme d'éradication reconnu. Informations relatives aux mouvements d'animaux : pages internet Exportation d'animaux et de produits animaux vers l'UE et mesures de protection.</p>	
Fièvre du Nil occidental (WNF)	<p>Au cours de la période sous revue, le virus de la fièvre du Nil occidental a été diagnostiqué à plusieurs reprises en Allemagne : chez 7 chevaux, 4 rapaces, 1 chouette et 1 corvidé. Chez les oiseaux et les chevaux, les cas se sont déclarés dans les régions endémiques connues de l'est du pays. Les Länder touchés sont les suivants : Berlin, Brandebourg, Saxe-Anhalt et Saxe. Il faut s'attendre à de nouveaux cas de maladie chez les oiseaux et les chevaux ces prochaines semaines (FLI).</p>	



	<p>L'Espagne a notifié huit cas de WNF (équidés : 4, oiseaux : 4), la Hongrie deux cas chez des chevaux, et la Slovénie un cas chez un oiseau.</p> <p>Au cours de la période sous revue, 57 infections humaines ont été notifiées à l'ECDC, principalement par la Grèce (23) et l'Italie (18). Les autres cas ont été signalés par l'Espagne (5), la Roumanie (4), la Hongrie (3), l'Allemagne (3, voir RKI) et l'Autriche (1). Une comparaison du nombre de cas humains au cours des dernières années peut être trouvée ici.</p> <p>En Suisse, la WNF n'a encore jamais été détectée ni chez l'être humain ni chez des animaux. L'annonce des chevaux qui présentent des symptômes du système nerveux central via la plateforme d'annonce et d'information Equinella et l'analyse de dépistage de la WNF effectuée sur ces chevaux permettent d'identifier de manière précoce un éventuel épisode de WNF. À ce jour, on ne connaît pas non plus de cas dans lequel une personne aurait été contaminée en Suisse. La vaccination des chevaux contre la WNF y est admise.</p>	
Fièvre aphteuse (FA)	<p>Au cours de la période sous revue, 3 foyers de FA ont été signalés en Turquie, dont un avait déjà été confirmé en juillet 2021 un en août 2021.</p> <p>Il existe un risque permanent d'introduire la FA en Suisse, en particulier depuis la Turquie et les pays d'Afrique du Nord (Algérie, Égypte, Libye, Maroc et Tunisie), où l'épizootie est endémique.</p> <p>L'EuFMD met à disposition une vidéo didactique (en anglais) afin de sensibiliser les agriculteurs dans les régions actuellement indemnes de fièvre aphteuse.</p> <p>Il faut respecter les conseils aux voyageurs et la fiche thématique de l'OSAV. Les principales informations sur l'épizootie sont résumées dans l'aide-mémoire sur la fièvre aphteuse. Depuis la parution du Bulletin Radar d'août 2021, des examens d'exclusion de la FA ont été pratiqués dans 3 exploitations.</p>	<input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/>
Petit coléoptère de la ruche	<p>Depuis la parution du Bulletin Radar d'août 2021, l'Italie a signalé un cas d'infestation par <i>Aethina tumida</i> en Calabre (voir aussi IZSVe). Le programme de détection précoce Apinella est mené de mai à octobre afin d'identifier rapidement une éventuelle introduction en Suisse du petit coléoptère de la ruche. En outre, toutes les importations d'abeilles en Suisse sont contrôlées pour dépister une éventuelle infestation.</p> <p>L'ordonnance de l'OSAV instituant des mesures destinées à prévenir l'introduction en Suisse du petit coléoptère des ruches en provenance d'Italie interdit l'importation en Suisse d'abeilles, de bourdons, de sous-produits apicoles non transformés, de matériel apicole usagé ou de miel en rayon destiné à la consommation humaine en provenance de Calabre et de Sicile.</p>	<input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/>
Encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)	<p>Le 17 septembre 2021, le Royaume-Uni a annoncé à l'OIE un cas d'ESB classique chez une vache âgée de 6 ans dans le Somerset, Angleterre (Report). Le cas a été découvert dans le cadre du programme de surveillance active, qui prévoit de tester tous les animaux âgés de plus de 48 mois. La vache en état de gestation avancée avait été euthanasiée le 2 septembre 2021 en raison d'une fièvre du lait qui ne répondait pas au traitement. Le paysan avait de plus observé des anomalies de comportement telles qu'un port anormal de la tête, une bouleture et de l'agressivité. Dans son communiqué de presse, l'agence britannique de santé animale et végétale (APHA) a souligné qu'il n'y avait aucun risque pour la sécurité des denrées alimentaires, car la vache n'avait pas été menée à l'abattoir. Les autres animaux de l'exploitation laitière ont été frappés d'une interdiction de déplacement, de même que d'autres animaux de contact concernés (300 au total). Les investigations épidémiologiques sont en cours. Au Royaume-Uni, 5 cas d'ESB classique ont été constatés au total depuis 2014. Tous les cas ont été exclus de la chaîne alimentaire. Le cas actuel découvert en Angleterre ne modifie pas le statut « à risque maîtrisé d'ESB » de cette zone (statut de risque ESB des différentes zones du Royaume-Uni selon l'OIE).</p> <p>Vous trouverez des informations sur l'ESB sur le site internet de l'OSAV. La Suisse a le statut de pays à « risque négligeable » d'ESB. Pour préserver ce statut, il est important que la Suisse effectue des analyses chez les bovins présentant des symptômes qui font suspecter une infection par l'ESB.</p>	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/>
Fièvre charbonneuse	<p>Fin août 2021, un cas a été annoncé chez un bovin en Allemagne (Bavière). La source de contamination n'est pas encore claire.</p>	



Durant la période sous revue, plusieurs notifications de fièvre charbonneuse en Espagne ont été enregistrées : on suspecte un pâturage contaminé après la décrue d'un fleuve d'être à l'origine du foyer qui s'est déclaré dans une exploitation bovine à Castille-La Manche, affectant 25 bovins. Un foyer a été signalé dans l'Estrémadure, affectant quelques chevaux (3), des bovins (25) et des porcs (5) dans 17 exploitations différentes. Les investigations épidémiologiques pour découvrir la source de contamination sont en cours. Les animaux des exploitations touchées ont été vaccinés.

Les animaux s'infectent le plus souvent en absorbant les spores extrêmement résistantes et persistantes de la bactérie *Bacillus anthracis* se trouvant sur des pâturages ou dans des fourrages contaminés.

En **Suisse**, le dernier cas de fièvre charbonneuse est survenu en mai 2017 dans le canton du Jura. Il est important de savoir quelles zones de pâturage peuvent avoir été contaminées dans le passé par les spores de *Bacillus anthracis* (par ex. le site d'une ancienne tannerie ou d'un ancien clos d'équarrissage). Si l'on soupçonne la présence de la fièvre charbonneuse, une intervention rapide s'impose. Le diagnostic est posé en analysant un échantillon de sang. Le cadavre de l'animal suspect ne doit pas être ouvert sur place et doit être éliminé immédiatement. La vaccination d'urgence permet de protéger les animaux de rente dans les environs. [\[Fièvre charbonneuse chez l'animal et chez l'homme \(admin.ch\)\]](#)



Rage

À mi-septembre 2021, la rage a été diagnostiquée en **Allemagne** chez un chiot de 8 semaines mort subitement dans une clinique vétérinaire près de [Brème](#). Le détenteur du chien avait importé l'animal illégalement de Turquie le 2 septembre 2021 en voiture. Rien n'indique que l'animal ait pu être contaminé en Allemagne. L'Institut Friedrich-Loeffler a réalisé un séquençage partiel du génome qui montre une concordance claire avec un isolat de 2001 issu d'un renard provenant de Turquie. D'après les enquêtes épidémiologiques, le chiot n'a pas eu de contact avec d'autres animaux en Allemagne. Avec l'aide d'une équipe de crise, le service de la santé de Brème s'est immédiatement rendu chez toutes les personnes ayant été en contact avec l'animal et a mis en place des traitements de prophylaxie post-expositionnelle (y c. la vaccination).

La rage est largement répandue chez les animaux domestiques et sauvages dans plusieurs pays d'Europe de l'Est. En **Turquie**, la rage est endémique et des cas sont régulièrement signalés (durant la période sous revue, chez 13 bovins, 5 chiens, 1 équidé et 1 renard). Durant la période sous revue, la **Pologne**, où les cas chez les renards se sont multipliés depuis le début de l'année (voir Bulletin Radar de [juin 2021](#)), a notifié des cas chez les renards (17), les chiens (5) et les chats (1).

La Suisse est indemne de [rage](#), tant chez les animaux domestiques que chez les animaux sauvages. On observe uniquement quelques très rares cas de rage chez les chauves-souris (à quatre reprises au cours des 40 dernières années : en 1992, 1993, 2002 et 2017). Il est important de ne pas toucher les animaux sauvages, en particulier s'ils sont malades ou présentent un comportement inhabituel et d'éviter les blessures par morsure. L'OSAV signale les pays à risque de rage et les risques qu'ils présentent pour les animaux de compagnie ([liste des pays](#)). En cas d'importation d'animaux de compagnie tels que les chiens, les chats et les furets, il convient de respecter rigoureusement les prescriptions en vigueur concernant l'entrée en Suisse pour éviter l'introduction de la maladie dans le pays. Les animaux peuvent être amenés en Suisse seulement s'ils sont accompagnés d'un passeport européen pour animaux de compagnie valable ou d'un passeport pour animaux de compagnie reconnu par l'UE, s'ils sont identifiés de manière univoque (puce électronique), si la vaccination antirabique est valable et, selon le statut du pays, s'ils ont été soumis à un test de dépistage des anticorps rabiques. Il convient en outre de tenir compte des délais d'attente.

L'OSAV a publié une brochure qui donne des informations sur les risques et les réglementations relatifs aux voyages : [Avant le voyage – Informations importantes sur les animaux de compagnie, les denrées alimentaires et les souvenirs](#). L'[outil en ligne](#) pour les voyages avec les animaux de compagnie permet de consulter les conditions d'importation en fonction de la provenance de l'animal.





Vue d'ensemble des résultats des examens d'exclusion effectués à l'égard des épizooties hautement contagieuses que sont la peste porcine africaine et la peste porcine classique (PPA, resp. PPC), la fièvre aphteuse (FA), l'influenza aviaire (IA) et la maladie de Newcastle (ND). Vous trouverez de plus amples informations sur les examens d'exclusion sur le site internet de l'OSAV : [PPA](#), [PPC](#), [FA](#), [IA](#) et [ND](#).

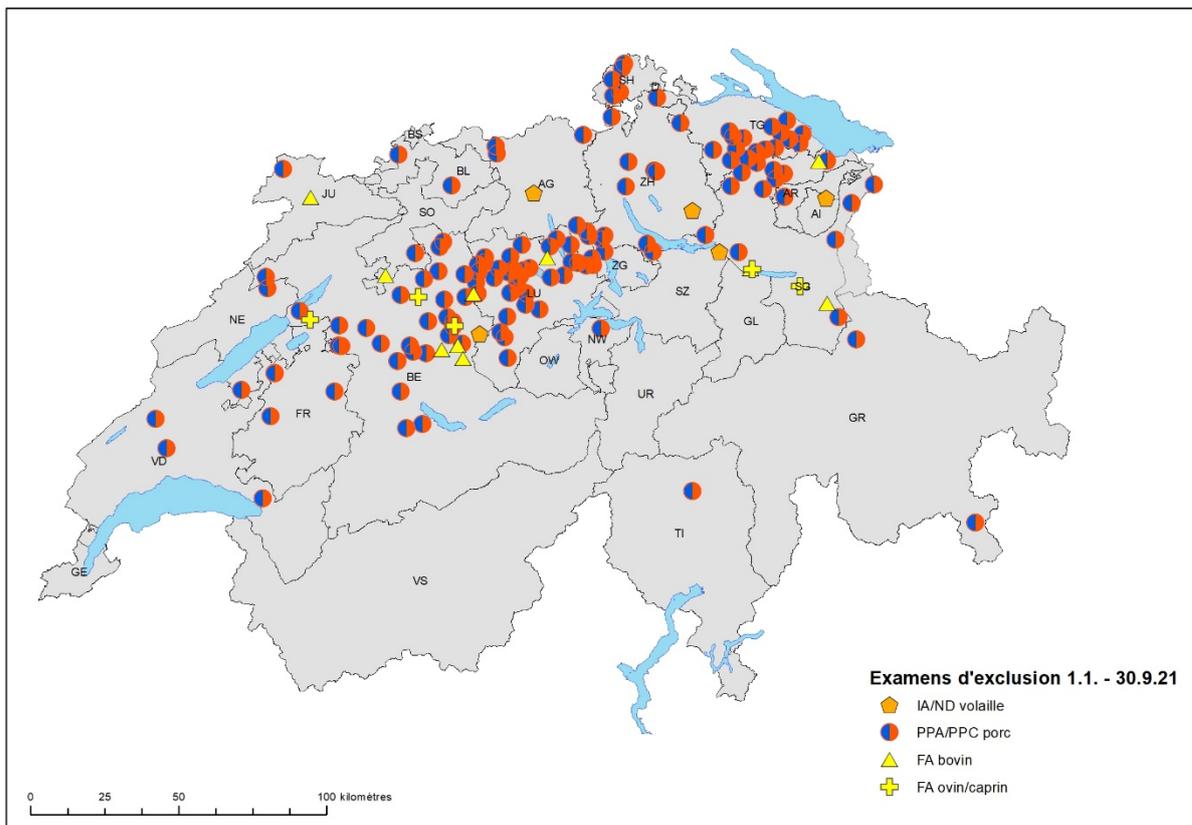


Figure AUS_1 : répartition géographique des exploitations dont des échantillons ont été envoyés pour des examens d'exclusion durant la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 septembre 2021.

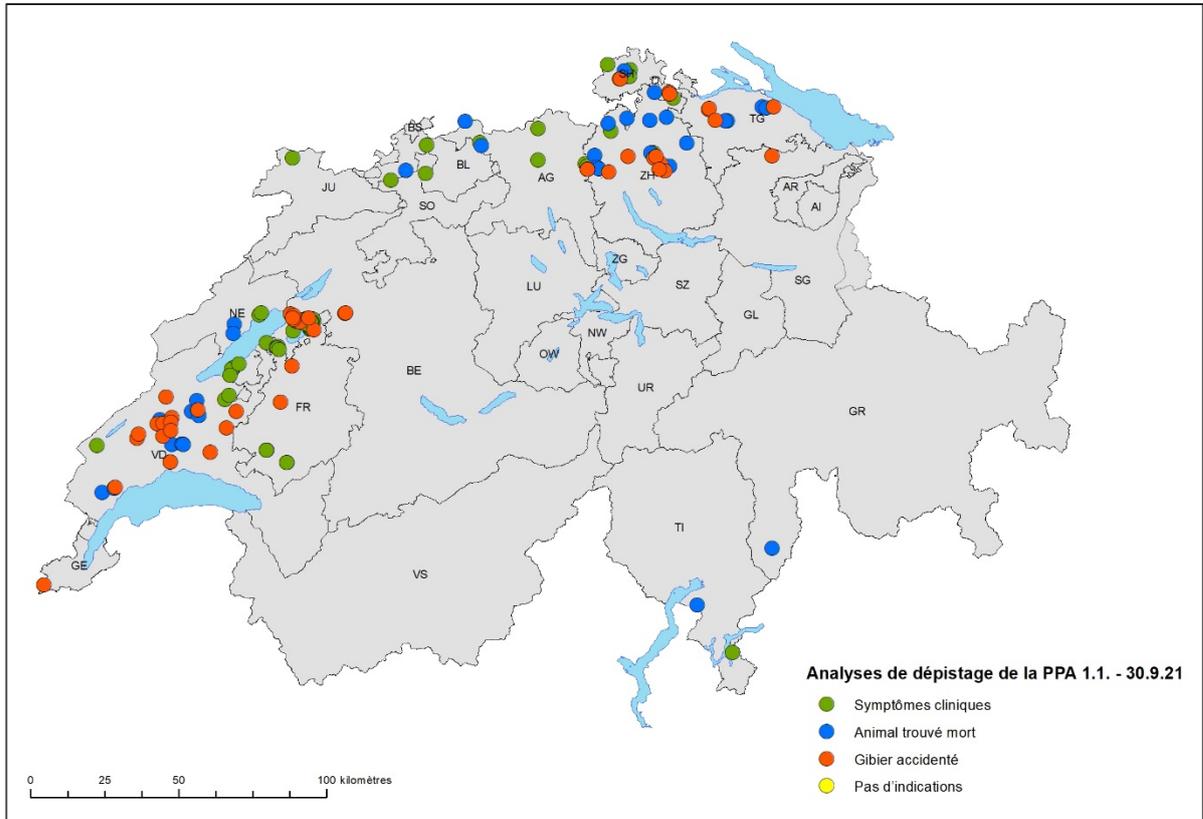
Tableau AUS_1 : résultats des examens d'exclusion effectués depuis le Bulletin Radar d'[août 2021](#). Les examens d'exclusion pratiqués dans le cadre du programme [PathoPig](#) sont signalés en tant que tels dans la colonne **Expéditeur**.

Canton	Epizootie	Date du prélèvement	Expéditeur	Espèce animale	Nombre d'animaux	Résultat
TG	PPA/PPC	12.08.2021	PathoPig	Porc	1	négatif
LU	PPA/PPC	17.08.2021	PathoPig	Porc	2	négatif
LU	PPA/PPC	19.08.2021	PathoPig	Porc	1	négatif
SH	PPA/PPC	20.08.2021	Vétérinaire	Porc	1	négatif
ZH	PPA/PPC	20.08.2021	Laboratoire	Porc	1	négatif
AG	IA/ND	25.08.2021	Vétérinaire	Volaille	1	négatif
LU	PPA/PPC	25.08.2021	PathoPig	Porc	3	négatif
SH	PPA/PPC	25.08.2021	PathoPig	Porc	2	négatif
BE	PPA/PPC	26.08.2021	PathoPig	Porc	2	négatif
JU	FA	27.08.2021	Vétérinaire	Bovin	1	négatif
LU	PPA/PPC	27.08.2021	Vétérinaire	Porc	1	négatif
BE	PPA/PPC	30.08.2021	PathoPig	Porc	1	négatif
SG	FA	30.08.2021	Laboratoire	Bovin	1	négatif

BE	FA	31.08.2021	Vétérinaire	Bovin	1	négatif
SG	PPA/PPC	31.08.2021	PathoPig	Porc	3	négatif
BE	PPA/PPC	01.09.2021	PathoPig	Porc	2	négatif
SG	PPA/PPC	01.09.2021	PathoPig	Porc	1	négatif
BE	PPA/PPC	02.09.2021	PathoPig	Porc	2	négatif
GR	PPA/PPC	06.09.2021	Laboratorio	Porc	1	négatif
AI	IA/ND	07.09.2021	Détenteur	Volaille	2	négatif
BE	PPA/PPC	07.09.2021	PathoPig	Porc	1	négatif
SG	PPA/PPC	10.09.2021	Laboratoire	Porc	1	négatif
SO	PPA/PPC	10.09.2021	PathoPig	Porc	2	négatif
BE	PPA/PPC	13.09.2021	PathoPig	Porc	2	négatif
FR	ASP/KSP	23.09.2021	PathoPig	Porc	1	négatif
BE	ASP/KSP	24.09.2021	Vétérinaire	Porc	2	négatif



Vue d'ensemble des sangliers trouvés morts, tirés pour cause de maladie ou accidentés examinés dans le cadre du programme national de détection précoce de la PPA. Jusqu'à présent, tous les résultats des analyses de dépistage de la PPA se sont avérés négatifs. Vous trouverez de plus amples informations sur le programme sur le [site internet de l'OSAV](http://www.osav.ch).



OSAV, 30.9.2021 - nac

Figure PPA_1 : répartition géographique des endroits où l'on a trouvé des sangliers dont des échantillons ont été envoyés pour des examens de dépistage de la PPA durant la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 septembre 2021.

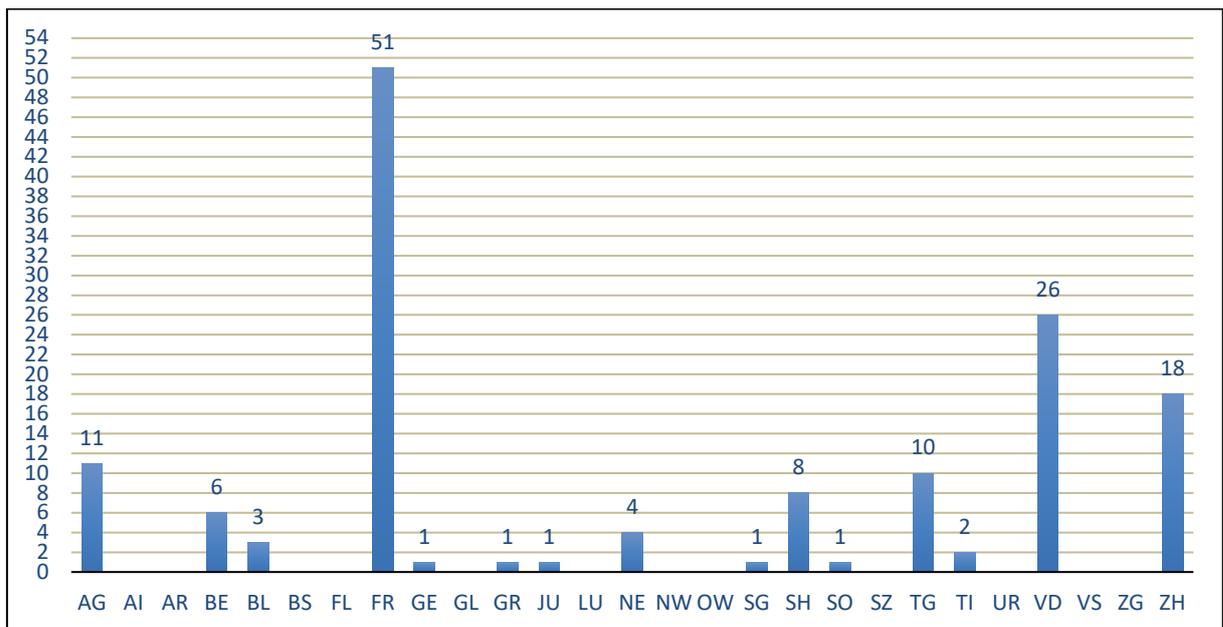


Figure PPA_2 : nombre de sangliers analysés entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 septembre 2021, par canton.

Tableau PPA_1 : résultats des analyses effectuées dans le cadre du programme de détection précoce de la PPA chez les sangliers depuis la parution du Bulletin Radar d'[août 2021](#).

Canton	Date du prélèvement	Motif d'analyse	Classe d'âge	Nombre d'animaux	Résultat
VD	20.08.2021	Gibier accidenté	Subadulte	1	négatif
AG	21.08.2021	Gibier accidenté	Adulte	1	négatif
AG	21.08.2021	Gibier accidenté	Marcassin en livrée	1	négatif
TG	22.08.2021	Gibier accidenté	Adulte	1	négatif
ZH	24.08.2021	Gibier accidenté	Adulte	1	négatif
VD	25.08.2021	Gibier accidenté	Bête rousse	1	négatif
TG	26.08.2021	Gibier accidenté	Subadulte	1	négatif
NE	31.08.2021	Animal trouvé mort	Marcassin en livrée	1	négatif
BE	07.09.2021	Gibier accidenté	Adulte	1	négatif
BE	07.09.2021	Gibier accidenté	Subadulte	1	négatif
BE	07.09.2021	Gibier accidenté	Subadulte	1	négatif
VD	08.09.2021	Symptômes cliniques	Subadulte	1	négatif
FR	08.09.2021	Symptômes cliniques	Bête rousse	1	négatif
BE	08.09.2021	Gibier accidenté	Adulte	1	négatif
FR	13.09.2021	Symptômes cliniques	Bête rousse	1	négatif
AG	15.09.2021	Symptômes cliniques	Bête rousse	1	négatif
FR	15.09.2021	Symptômes cliniques	Adulte	1	négatif
AG	15.09.2021	Symptômes cliniques	Marcassin en livrée	1	négatif
GE	16.09.2021	Gibier accidenté	Bête rousse	1	négatif
FR	18.09.2021	Symptômes cliniques	Subadulte	1	négatif
ZH	20.09.2021	Symptômes cliniques	Adulte	1	négatif
BE	20.09.2021	Gibier accidenté	Adulte	1	négatif
TG	22.09.2021	Gibier accidenté	Adulte	1	négatif
ZH	22.09.2021	Gibier accidenté	Adulte	1	négatif
VD	22.09.2021	Gibier accidenté	Marcassin en livrée	1	négatif
VD	22.09.2021	Gibier accidenté	Marcassin en livrée	1	négatif

Communications rédactionnelles

Le Bulletin Radar est établi par l'OSAV en collaboration avec l'Institut Friedrich-Loeffler ([FLI](#)). Il paraît en Suisse et en Allemagne en deux éditions différentes. Les évaluations des risques dus aux épisodes épidémiologiques et les conséquences de ces derniers sont présentées par pays. L'OSAV et le FLI assument toujours l'entière responsabilité de la rédaction de l'édition du Bulletin Radar de leur propre pays.

Vous avez sous les yeux l'édition suisse.

Les dénominations des pays utilisées dans le Bulletin Radar correspondent aux formes courtes des [dénominations d'États](#) contenues dans la liste établie par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE).

Les éditions antérieures du Bulletin Radar peuvent être consultées sur le site internet de l'OSAV à l'adresse suivante : [OSAV- Bulletin Radar](#).

Aimeriez-vous être informé de la parution du Bulletin Radar ? Vous pouvez vous inscrire [ici](#) à la newsletter électronique « Animaux de rente » de l'OSAV.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute question ou tout renseignement complémentaire : radar@blv.admin.ch.